

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 février 2020

SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2687)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 1798

présenté par

M. Hetzel, M. Breton, M. Reiss, M. Le Fur, M. Bazin, Mme Louwagie et Mme Dalloz

ARTICLE 2

Supprimer l'alinéa 8.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les régimes de retraites complémentaires obligatoires n'ont pas à être intégrés dans ce projet de loi.